

Résumé des décisions de la Commission européenne relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

[Publié en application de l'article 64, paragraphe 9, du règlement (CE) n° 1907/2006 ⁽¹⁾]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2025/3365)

Décision d'octroi d'une autorisation dans le cadre d'une révision

Référence de la décision ⁽¹⁾	Date de la décision	Nom de la substance	Titulaire de l'autorisation	Numéro de l'autorisation	Utilisation autorisée	Date d'expiration de la période de révision	Raisons de la décision
C(2025) 3760	19 juin 2025	dichromate de sodium (n° CE: 234-190-3; n° CAS: 10588-01-9)	AD International BV, Markweg Zuid 27, 4794 SN Heijningen, Brabant septentrional, Pays-Bas	REACH/25/35/0/R1	Formulation de mélanges destinés exclusivement à des utilisations autorisées en vertu du règlement (CE) n° 1907/2006	21 septembre 2036	Conformément à l'article 60, paragraphe 4, du règlement (CE) n° 1907/2006, les avantages socio-économiques l'emportent sur les risques qu'entraîne l'utilisation de la substance pour la santé humaine et pour l'environnement et il n'existe pas de substances ou de technologies de remplacement appropriées.

⁽¹⁾ La décision est disponible sur le site web de la Commission européenne à l'adresse suivante: [Authorisation \(europa.eu\)](http://authorisation.europa.eu).

⁽¹⁾ JO L 396 du 30.12.2006, p. 1.

